



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

**Q.667**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

(03/93)

**INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES  
DE SIGNALISATION**

---

**INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE  
SIGNALISATION – PROCÉDURES LOGIQUES  
POUR L'INTERFONCTIONNEMENT DE  
SYSTÈMES DE SIGNALISATION DANS LE  
SENS N° 7 (SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR  
TÉLÉPHONIE) VERS N° 7 (SOUS-SYSTÈME  
UTILISATEUR RNIS)**

**Recommandation UIT-T Q.667**

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

---

## AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes que les Commissions d'études de l'UIT-T doivent examiner et à propos desquels elles doivent émettre des Recommandations.

La Recommandation UIT-T Q.667, élaborée par la Commission d'études XI (1988-1993) de l'UIT-T, a été approuvée par la CMNT (Helsinki, 1-12 mars 1993).

---

## NOTES

1 Suite au processus de réforme entrepris au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le CCITT n'existe plus depuis le 28 février 1993. Il est remplacé par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) créé le 1<sup>er</sup> mars 1993. De même, le CCIR et l'IFRB ont été remplacés par le Secteur des radiocommunications.

Afin de ne pas retarder la publication de la présente Recommandation, aucun changement n'a été apporté aux mentions contenant les sigles CCITT, CCIR et IFRB ou aux entités qui leur sont associées, comme «Assemblée plénière», «Secrétariat», etc. Les futures éditions de la présente Recommandation adopteront la terminologie appropriée reflétant la nouvelle structure de l'UIT.

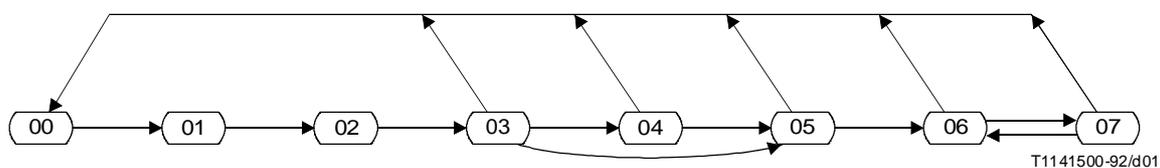
2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1994

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

**INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION –  
PROCÉDURES LOGIQUES POUR L'INTERFONCTIONNEMENT  
DE SYSTÈMES DE SIGNALISATION DANS LE SENS N° 7  
(SOUS-SYSTÈMES UTILISATEUR TÉLÉPHONIE)  
VERS N° 7 (SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR RNIS)**

*(Helsinki, 1993)*



<i>Numéro de l'état</i>	<i>Description de l'état</i>	<i>Référence du feuillet</i>
00	Repos	1, 2, 3, 4, 5
01	Attendre le FITE service fourni	1
02	Attendre le FITE information	1
03	Attendre le FITE de continuité	1
04	Attendre le signal d'adresse complète	1
05	Attendre la réponse	3
06	Répondu	3
07	Attendre la reprise	4

FIGURE 1/Q.667

**Diagramme synoptique d'états pour l'interfonctionnement  
de systèmes de signalisation n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)**

FIGURE 2/Q.667

(Reservée pour de futures notes)

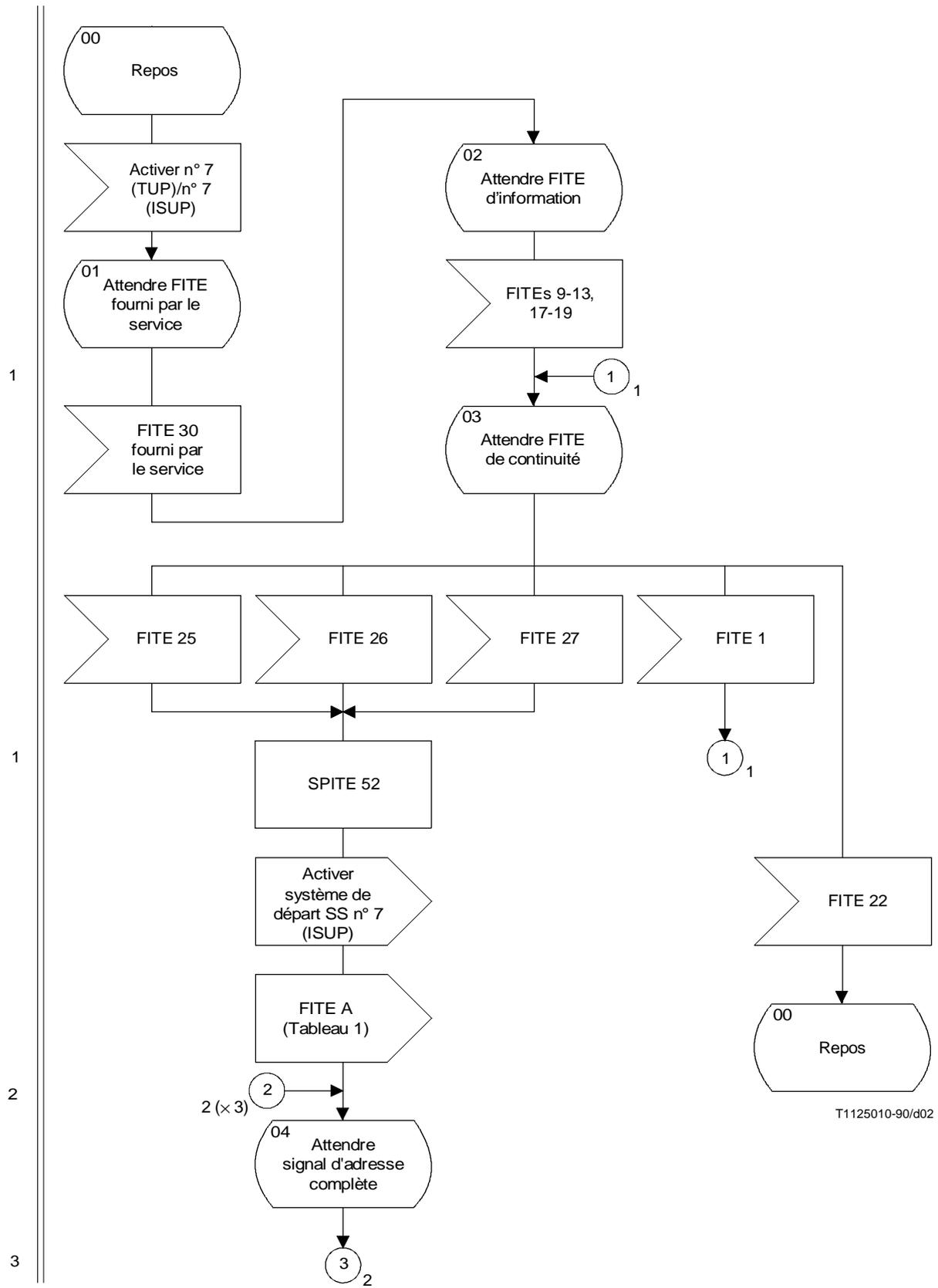
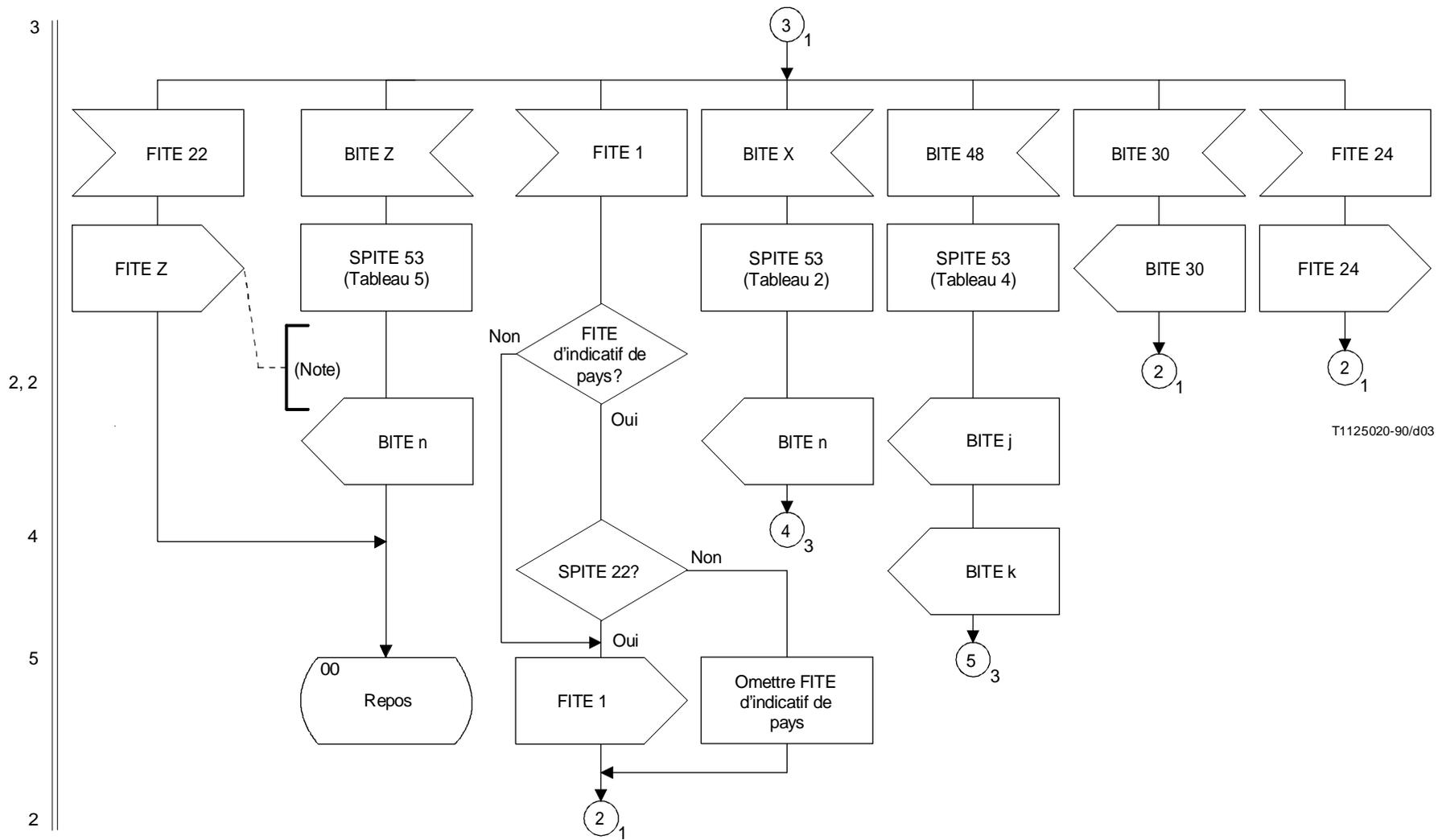


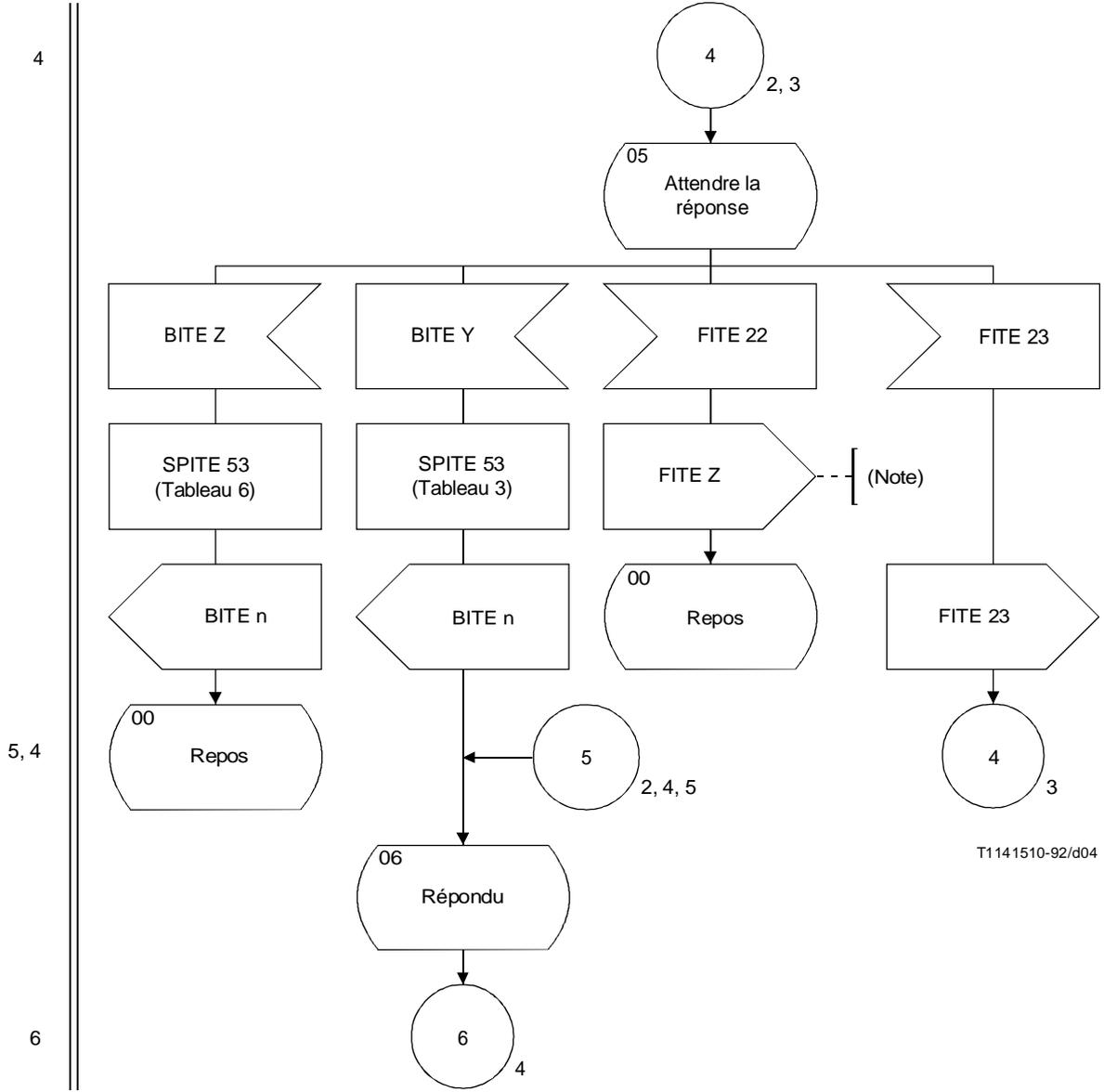
FIGURE 3/Q.667 (feuillet 1 sur 5)

Interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)



NOTE – En principe, le FITE 22 doit entraîner la cause 16. Cependant, au cas où le FITE 22 résulte de l'expiration d'une temporisation, c'est la cause 127 qui doit être envoyée.

FIGURE 3/Q.667 (feuillet 2 sur 5)  
**Interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)**

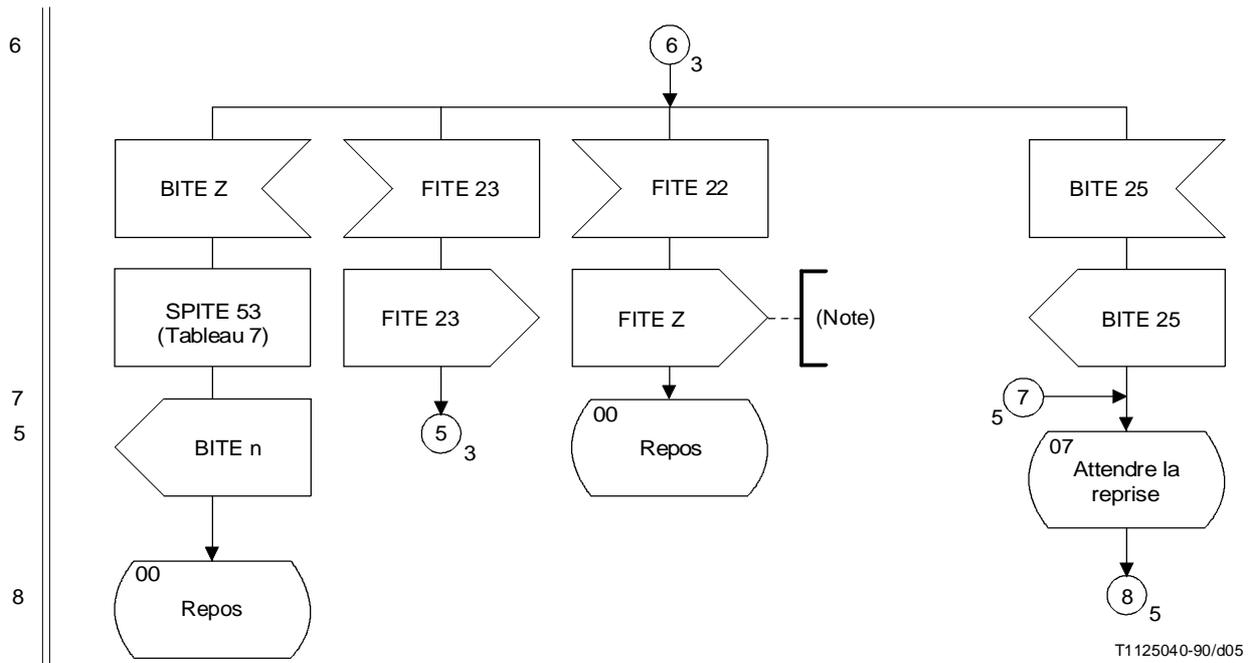


T1141510-92/d04

NOTE – En principe, le FITE 22 doit entraîner la cause 16. Cependant, au cas où le FITE 22 résulte de l'expiration d'une temporisation, c'est la cause 127 qui doit être envoyée.

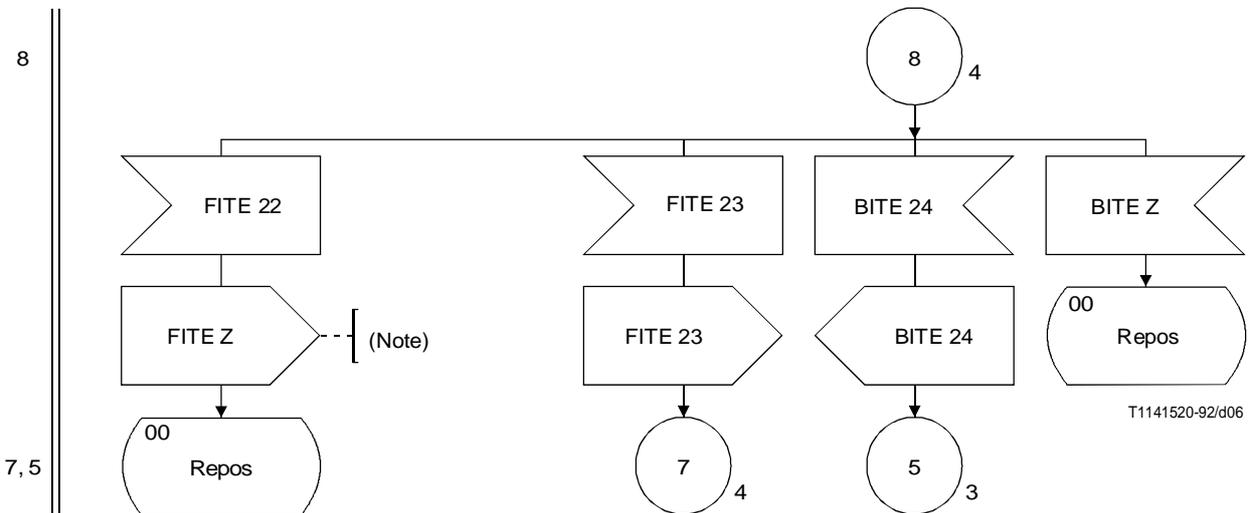
FIGURE 3/Q.667 (feuillet 3 sur 5)

**Interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)**



NOTE – En principe, le FITE 22 doit entraîner la cause 16. Cependant, au cas où le FITE 22 résulte de l'expiration d'une temporisation, c'est la cause 127 qui doit être envoyée.

FIGURE 3/Q.667 (feuillet 4 sur 5)  
**Interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)**



NOTE – En principe, le FITE 22 doit entraîner la cause 16. Cependant, au cas où le FITE 22 résulte de l'expiration d'une temporisation, c'est la cause 127 qui doit être envoyée.

FIGURE 3/Q.667 (feuillet 5 sur 5)  
**Interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)**

TABLEAU 1/Q.667

**Construction des FITE A – Interfonctionnement  
de systèmes de signalisation  
dans le sens n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)**

FITE reçu	CPC
9	1
10	2
11	3
12	4
13	5
17	10
18	11
19	12
Publiphone	15

FITE reçu	SPITE 36	CCH
25	Oui	01
25	Non	00
26	Oui	01
26	Non	10
27	Oui	01
27	Non	10

SPITE 22	NAI
Oui	100
Non	011

SPITE 20	SI
Oui	01
Non	00

SPITE 21	ECI
Oui	1
Non	0

FITE 30 Connectivité numérique requise	TMR
Non	11
Oui	10

CPC	Indicateur de la catégorie du demandeur ( <i>calling party's category</i> )
CCH	Indicateur de contrôle de continuité ( <i>continuity check indicator</i> )
NAI	Indicateur de nature d'adresse ( <i>nature of address indicator</i> )
SI	Indicateur du satellite ( <i>satellite indicator</i> )
ECI	Indicateur de suppression d'écho ( <i>echo control indicator</i> )
TMR	Caractéristique du support de transmission ( <i>transmission medium requirement</i> )

TABLEAU 2/Q.667

**Analyse des BITE X – Interfonctionnement de systèmes de signalisation  
dans le sens n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)**

BITE X reçu			BITE n à envoyer
CH	ST	CAT	
00	00	00	BITE 2 + BITE 27
00	00	01	BITE 2 + BITE 27
00	00	10	BITE 4
00	01	00	BITE 5
00	01	01	BITE 5
00	01	10	BITE 7
01	00	00	BITE 3
01	00	01	BITE 3
01	00	10	BITE 4
01	01	00	BITE 6
01	01	01	BITE 6
01	01	10	BITE 7
10	00	00	BITE 2 + BITE 27
10	00	01	BITE 2 + BITE 27
10	00	10	BITE 4
10	01	00	BITE 5
10	01	01	BITE 5
10	01	10	BITE 7

CH    Indicateur de taxe (*charge indicator*)  
ST    Indicateur d'état du demandé (*called party's status indicator*)  
CAT   Indicateur de la catégorie du demandé (*called party's category indicator*)

TABLEAU 3/Q.667

**Analyse des BITE Y – Interfonctionnement de systèmes  
de signalisation n° 7 (TUP) et n° 7 (ISUP)**

BITE Y reçu CH	BITE to be sent
–	BITE 22
00	BITE 22
01	BITE 23
10	BITE 22

NOTE – Avec cette proposition, le BITE 22 (réponse, taxation) peut être envoyé pour une communication où un message d'adresse complète sans taxation a été précédemment envoyé. On admet, dans ce cas, qu'il n'en résulte pas une taxation de la communication.

TABLEAU 4/Q.667

**Analyse des champs de CONNEXION – Interfonctionnement de systèmes  
de signalisation n° 7 (TUP) et n° 7 (ISUP)**

Champs de CONNEXION reçu			BITE J	BITE K
CH	ST	CAT		
00	00	00	BITE 2 + BITE 27	BITE 22
00	00	01	BITE 2 + BITE 27	BITE 22
00	00	10	BITE 4	BITE 22
00	01	00	BITE 5	BITE 22
00	01	01	BITE 5	BITE 22
00	01	10	BITE 7	BITE 22
01	00	00	BITE 3	BITE 23
01	00	01	BITE 3	BITE 23
01	00	10	BITE 4	BITE 23
01	01	00	BITE 6	BITE 23
01	01	01	BITE 6	BITE 23
01	01	10	BITE 7	BITE 23
10	00	00	BITE 2 + BITE 27	BITE 22
10	00	01	BITE 2 + BITE 27	BITE 22
10	00	10	BITE 4	BITE 22
10	01	00	BITE 5	BITE 22
10	01	01	BITE 5	BITE 22
10	01	10	BITE 7	BITE 22

NOTE – Dans cette proposition, un BITE de réponse sans taxation est envoyé lorsqu'une information de non-taxation est transmise par le message de connexion.

TABLEAU 5/Q.667

**Analyse de LIBÉRATION reçue (avant ACM) –  
Interfonctionnement de systèmes de signalisation  
dans le sens n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)**

BITE Z reçu Cause	BITE n envoyé
42	9
34	10
28	14
31	15
17	16
27	17
31	19
44	20
88	35
65	36
Autre	19